

La justice



Michael S. Sherwin, o.p.  
Printemps 2021  
Lundi 10h - 12h  
Mardi 11h - 12h

---

---

---

---

---

---

---

---

La distinction entre l'état de justice et la vertu de la justice (et l'acte juste)

- L'état de la justice : l'état de relation droite avec Dieu
  - La justice originelle : « nos premiers parents Adam et Eve ont été constitué dans un état "de sainteté et de justice originelle" (Trente : DS 1511). Cette grâce de la sainteté originelle était une "participation à la vie divine" (LG 2). » (CEC 375)
  - La justice rétablie dans le Christ : « "Dieu l'a fait péché pour nous, lui qui n'avait pas connu le péché, afin qu'en lui nous devenions justice pour Dieu" (2 Co 5, 21) » (CEC 602) ; « "Comme la faute d'un seul a entraîné sur tous les hommes une condamnation, de même l'œuvre de justice d'un seul (celle du Christ) procure à tous une justification qui donne la vie" (Rm 5, 18). » (CEC 402)
- La vertu de la justice : « La *justice* est la vertu morale qui consiste dans la constante et ferme volonté de donner à Dieu et au prochain ce qui leur est dû. » (CEC 1807)

---

---

---

---

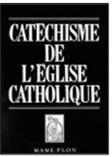
---

---

---

---

La justice et le catéchisme (CEC 1807)



« La *justice* est la vertu morale qui consiste dans la constante et ferme volonté de donner à Dieu et au prochain ce qui leur est dû.

- La justice envers Dieu est appelée "vertu de religion" [voir ST II-II qq 81-100].
- Envers les hommes, elle dispose à respecter les droits de chacun et à établir dans les relations humaines l'harmonie qui promeut l'équité à l'égard des personnes et du bien commun [voir ST II-II qq 57-80].

L'homme juste, souvent évoqué dans les Livres saints, se distingue par la droiture habituelle de ses pensées et la rectitude de sa conduite envers le prochain. »

---

---

---

---

---

---

---

---

**L'objet de la justice** (ST II-II 57) 

- **Objet de justice:** *jus* ou *justum*: le droit ou le juste.
- ***Jus, juris*:** un concepts du droit romain
  - *Jus*: les romains, avec leur esprit très pratique, ont développé le concept de « *jus, juris*, » qui pouvait signifier « la loi » et aussi ce qui appartient à quelqu'un et que les autres doivent respecter et accorder.
  - Le but du droit romain était de protéger les droits des citoyens romains et des autres nations (*jus gentium*).
- **Le juste** (*δικαιον/justum*): un concept de la philosophie grecque
  - δικαιον*: les grecques ont développé le concept du juste comme l'objet de la vertu de la justice. Le juste est ce que nous devons établir dans nos relations avec les autres. Le juste établit l'égalité entre les membres de la communauté.
- [n.b. : S. Thomas identifie le *jus* romain avec le *justum* grecque, et par ce fait, il enracine le droit romain (le corpus des lois romaines) dans la philosophie grecque de la vertu et de la justice.] 4

---

---

---

---

---

---

---

---

**La définition de la justice** 

- **Une définition traditionnelle :**
  - « la justice est une volonté perpétuelle et constante d'accorder à chacun son droit [*jus*]. »
- **Une définition aristotélicienne :**
  - « la justice est un *habitus* qui porte les hommes à faire des choses justes, et qui est cause qu'on les fait et qu'on les veut. »
- **La définition de s. thomas :**
  - « La justice est la disposition [*habitus*] par laquelle on donne, d'une perpétuelle et constante volonté, à chacun son droit [*jus*]. »  
(ST II - II 58 . 1)
- **La définition de s. Ambroise** (ou, la partie d'elle que s. Thomas accepte)
  - « La justice est la vertu qui rend à chacun son dû. »  
(De off. I 24 [PL 16,62]; ST II-II 58.11) 5

---

---

---

---

---

---

---

---

**le juste milieu de la justice** (ST I-II 64; ST II-II 58.10) 

- **Le juste milieu dans les autres vertus morales**
  - On établit le juste milieu de ces vertus en relation avec l'agent de la vertu.
    - La force : la peur ou l'audace que le roi David doit sentir n'est pas l'audace ou la peur que le jeune qui porte son bouclier doit sentir.
    - La tempérance : la quantité de nourriture qu'Obélix doit manger n'est pas la même quantité qu'Astérix doit manger.
- **Le juste milieu de la justice**
  - On établit le juste milieu de la justice en relation avec l'objet de la vertu.
    - Ce qui est juste est objectivement juste.
    - La justice nous amène à agir d'après la réalité : selon nos relations avec les autres en société. 6

---

---

---

---

---

---

---

---

## L'acte de la justice



- L'acte principal
  - « la justice est la vertu qui rend à chacun son dû. » (S. Ambroise)
  - « L'acte propre de la justice consiste bien à rendre à chacun son dû. » (ST II - II 58 . 11)
- L'acte secondaire
  - Le jugement : « le jugement est l'acte de la justice en tant qu'elle incline à juger exactement, et de la prudence en tant qu'elle profère le jugement. » (ST II-II 60.1 ad 1)

7

---

---

---

---

---

---

---

---

## Les rapports entre la prudence et la justice



- Jugement droit dans le raisonnement pratique requiert deux éléments :
  - une intelligence disposant à juger correctement
    - Ceci relève de la vertu de prudence
  - une volonté disposant à mouvoir l'intelligence à juger correctement
    - Ceci relève de la vertu de justice

« Il s'en suit que le jugement est l'acte de la justice en tant qu'elle incline à juger exactement, et de la prudence en tant qu'elle profère le jugement. »  
ST II-II 60.1 ad 1

8

---

---

---

---

---

---

---

---

## Types de justice

### La définition de la justice:

« La justice est l'*habitus* par lequel on donne, d'une perpétuelle et constante volonté, à chacun son droit [*ius*]. »  
(ST II - II 58 . 1)

- Justice particulière
  - Justice commutative
  - Justice distributive
- Justice générale (« justice légale » / « justice sociale »)



9

---

---

---

---

---

---

---

---